Amundi Responsible Investing Impact Green Bonds

Rapport annuel d'impact 2022

Données du portefeuille sur la période allant du 30/06/2021 au 30/06/2022
Données de marché au 30/06/2022

La confiance ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

L’objectif principal de ce rapport est d’évaluer l’impact environnemental du portefeuille.

Toutes les informations présentées reflétant les caractéristiques extra-financières, l’impact environnemental, du portefeuille sont réputées exactes au 30 juin 2022. Toute référence à des titres en portefeuille ne doit pas être considérée comme une recommandation d’achat ou de vente d’un titre, et les titres sont soumis à des risques.

Les logos ou marques des sociétés citées sont indiqués à des fins d’illustration dans le présent document et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

L’exactitude, l’exhaustivité et la pertinence des informations prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peut être modifiées sans préavis. Les informations, analyses financières ou statistiques présentées sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées et sont susceptibles d’évolution. Ces données permettent d’aider le lecteur à évaluer les facteurs décrits dans ce document. Elles sont basées sur des sources considérées comme fiables et sur des méthodologies qui ne s’excluent pas mutuellement.

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l’autorisation préalable d’Amundi Asset Management.

Rapport achevé de rédiger en mars 2023 par Amundi Asset Management (Amundi), gestionnaire du Fonds Amundi Responsible Investing – Impact Green Bonds.

Environmental Finance Sustainable Investment Awards 2022 Winner Fixed income manager of the year

Morningstar Sustainability Rating™

GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE

Towards Sustainability – Towards Sustainalytics

FNG-SIEGEL 2022

Sustainable Investment Objective ARTICLE 9

Sommaire

1	**Chiffres clés**	4
2	**Les obligations vertes:** Un outil pour financer la transition énergétique	5
3	**ARI Impact Green Bonds**	10
	a. Impact environnemental	13
	b. Contribution aux ODD	17
	c. Empreinte carbone	18
	d. Empreinte climat	19
4	**Exemples d'obligations vertes en portefeuille**	20
5	**Notre politique d'engagement**	23
6	**Le suivi des controverses**	25
7	**Comment analyser une obligation verte ?**	26
8	**Annexes**	29
9	**Mentions légales**	30

1 Chiffres clés

Emissions annuelles évitéesEmissions annu

379 tCO_2e

Emissions annuelles de CO_2 évitées par €M investis sur la base des investissements du fonds.

832 tCO_2e

Émissions annuelles de CO_2 évitées par €M investis sur la base des investissements du fonds pondérés par le nombre de rapport disponible

C'est l'équivalent de

74,000 voitures retirées de la circulation pendant un an.

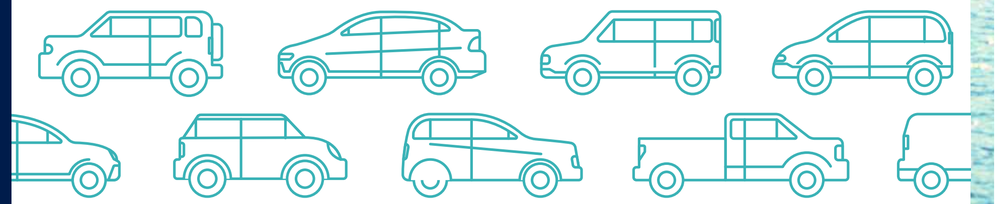

Obligations vertes

€37Mds

investis dans Les obligations vertes au niveau d'Amundi

... dont

€6Mds

au travers de strategies thématiques obligataires vertes (encours sous gestion)

2 Récompenses

Environmental Finance

- Amundi membre du COMEX des Green Bond principles GBP/SBP/SBG/SLBP1
- "Fixed Income Manager of the Year" par Environmental Finance

Depuis 2017 Amundi est membre du

Comité Exécutif des Green Bonds Principle

The Green Bond Principles · The Sustainability Bond Guidelines · The Social Bond Principles · The Sustainability-Linked Bond Principles

+1,200 obligations vertes analysées

dans la base de données ESG propriétaire d'Amundi

Taux de rejet 2022: 17%

1 *Source: https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/membership-governance-and-working-groups/executive- committee-and-working-groups/*

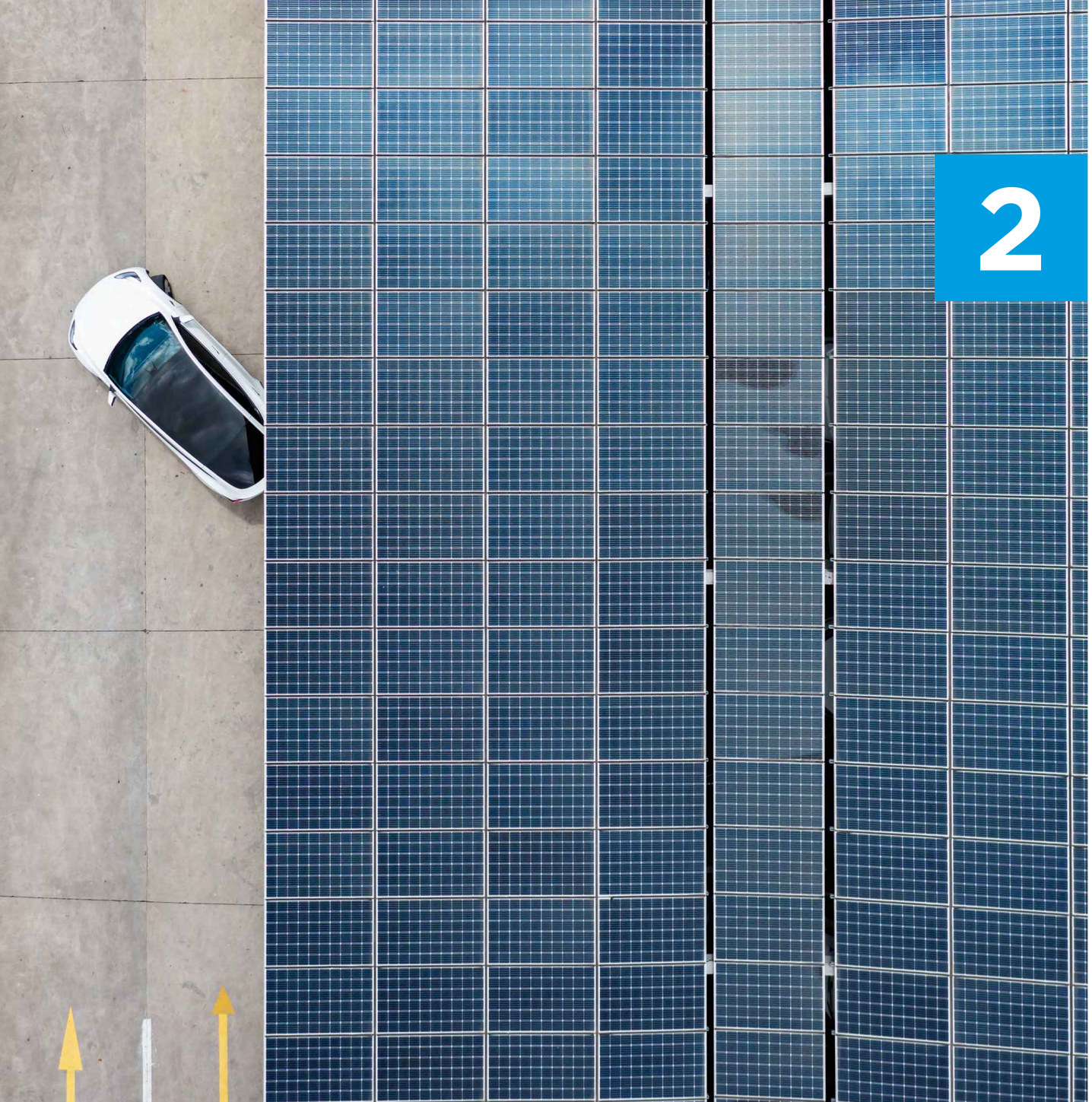

2

Les Green Bonds: Un outil pour financer la transition énergétique

Les obligations vertes jouent un rôle significatif dans la transition énergétique, car les investissements nécessaires sont très largement financés par la dette émise par les gouvernements, les agences et les entreprises.

Cet instrument présente des caractéristiques uniques qui permettent aux investisseurs de savoir comment les fonds collectés sont utilisés, d'en évaluer l'impact environnemental, de suivre l'allocation des projets. Elles contribuent ainsi à la trajectoire vers une économie neutre en carbone en soutenant les objectifsde réduction des émissions.

Le marché des obligations vertes (milliards €)

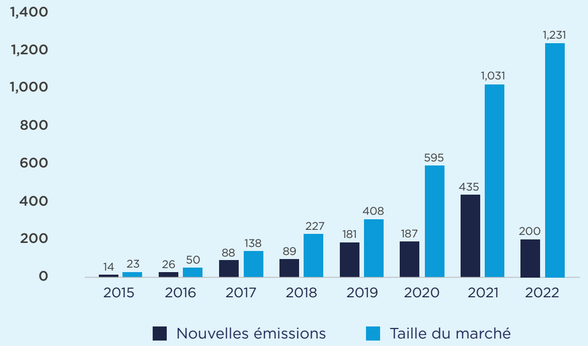

Source: Bloomberg, Amundi. Data as of 31/12/2022

Taille du marché - Repartition par type d'émetteur (%)

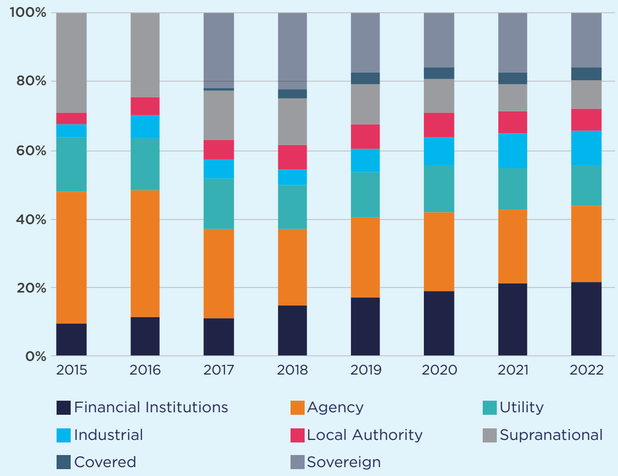

Le marché des obligations vertes

Le marché des obligations vertes n'est plus un univers confidentiel, il s'est considérablement développé depuis une dizaine d'années pour devenir un marché mature, soutenu par un marché primaire actif (190 milliards d'euros d'émissions au cours du premier semestre 2022).

Cette dynamique s'accompagne d'une diversification sectorielle et géographique. Malgré le fléchissement des volumes émis en raison de la guerre en Ukraine, le marché de la dette verte affiche une croissance régulière, animé par des émetteurs publics et privés.

Les obligations vertes se sont véritablement positionnées comme un instrument majeur dans le de financement de la transition.

Les émetteurs publics représentent plus de la moitié du marché:

Les Etats sont de plus en plus nombreux à se lancer sur le marché vert conformément aux engagements pris par les gouvernements d'augmenter les dépenses fiscales en faveur du financement de la transition énergétique pour la mise en œuvre de l'accord de Paris. A noter les émissions inaugurales d'obligations vertes souveraines en 2022 du Canada, de l'Autriche, du Danemark, de Hong Kong, de la Hongrie ou de l'Indonésie.

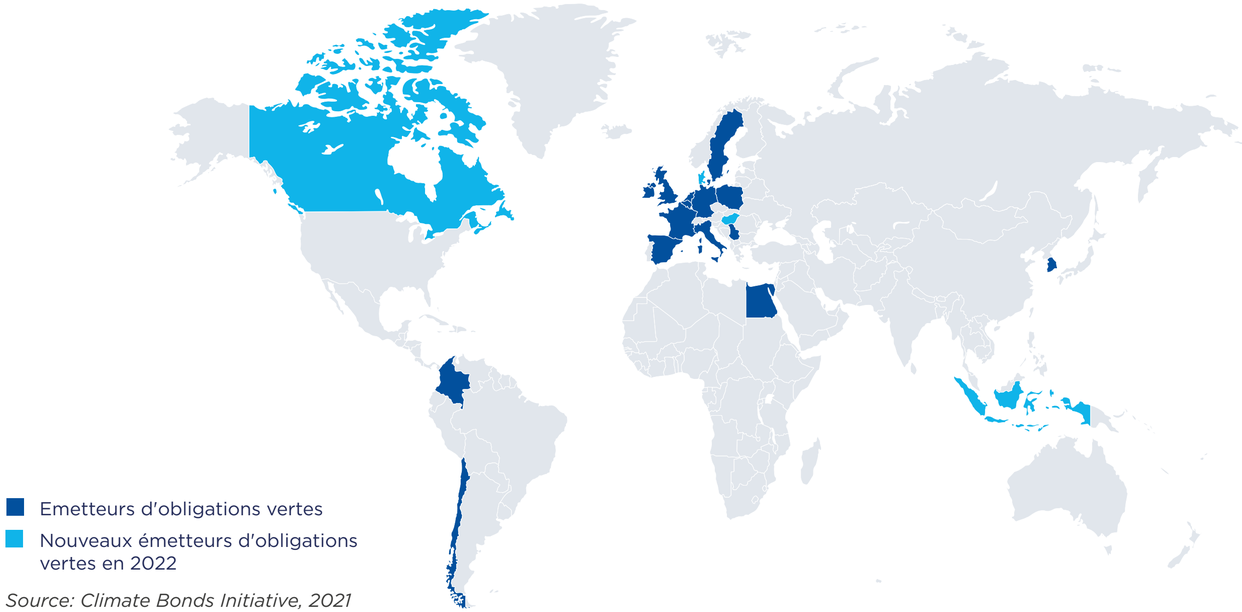

Source: Climate Bonds Initiative, 2021

La France qui a fait partie des premiers pays à émettre des obligations souveraines, et l'Allemagne, sont parmi les plus gros émetteurs d'obligations vertes, avec 49 milliards d'euros et 31 milliards d'euros d'émissions respectivement.

La présence des Etats sur ce marché permet d'inciter les autres acteurs à poursuivre dans cette voie. D'autres pays devraient rejoindre le rang des émetteurs souverains à l'avenir afin d'atteindre les objectifs net zéro d'ici 2025.

Les agences et les supranationaux restent prépondérants sur ce segment utilisé pour financer des projets climatiques d'envergure.

Ainsi en 2021, l'Union européenne a émis sa première obligation verte dans le cadre du plan de relance pour l'Europe. Elle se positionne aujourd'hui comme un acteur de référence avec 35,5 milliards d'euros d'encours d'obligations vertes « NextGenerationEU ».

Parmi les émetteurs privés, le secteur des services publics, par nature à l'avant-garde de la transition énergétique, représente 30 % des émissions vertes émises par des entreprises non financières au premier semestre 2022.

Ce chiffre devrait encore progresser au regard des objectifs fixés pour augmenter la production d'énergie propre et les investissements dans les réseaux électriques. C'est le cas en Europe, avec l'objectif "Fit for 55" consistant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030. Ainsi l'UE prévoit d'augmenter la part des énergies renouvelables pour atteindre 40 % dans son mix énergétique (répartition des différentes sources d'énergie consommée d'ici 2030.

L'innovation dans le secteur industriel a stimulé les émissions d'obligations vertes dans le domaine de l'automobile en particulier, où des investissements massifs sont nécessaires et où les normes industrielles ont été clarifiées dans la taxonomie de l'UE. Les investissements dans la technologie liée aux véhicules électriques devront se poursuivre puisque la législation européenne interdira la vente de nouvelles voitures à moteur essence et diesel à partir de 2035.

Enfin, les institutions financières jouent un rôle important en matière de finance verte en fournissant des capitaux à des fins durables. La plupart des prêts sont alloués à des projets liés à l'efficacité énergétique, aux infrastructures durables et aux énergies renouvelables.

La prime des obligations vertes, ou “greenium”: où en sommes-nous ?

Les obligations vertes sont des obligations traditionnelles ou “vanille” qui présentent les mêmes risques de crédit ou ESG que leurs homologues non vertes.

C’est pourquoi nous avons toujours défendu l’idée que les investisseurs verts n’avaient pas à faire de concession en matière de rendement pour financer le développement du marché de la finance verte.

En pratique, les déséquilibres entre l’offre et la demande sur le marché green peuvent générer des écarts de rendement. On remarque des disparités selon le secteur et la devise d’émission.

Au cours de l’année 2022, nous avons observé l’existence d’une prime négative marquée en raison de la faiblesse de l’offre sur le marché primaire qui s’est répercutée sur le secondaire:

Si l’on considère l’univers Euro, les émetteurs privés affichaient un greenium relativement élevé en 2022, jusqu’à -8,7 points de base (pb) en juillet.

Les institutions financières affichent un greenium compris entre -2 à -4 pb.

Les émetteurs Souverains affichent une prime négative plus marquée en Euro que sur l’univers global, à l‘ inverse des Supranationaux et Agences.

Vous pouvez vous référez à nos papiers de recherche concernant la méthodologie

Facts and Fantasies about the Green Bond Premium

Green vs. Social Bond Premium

Evolution du grenium : toutes devises	
Secteur	Median Premium (in bps)
Agences et Supras	-1,7
Sociétés financières	-4,8
Sociétés non financières	-4,0
Obligations sécurisées	-0,6
Etats	-3,8
Total	-2,2

Evolution du grenium : devise EUR	
Secteur	Median Premium (in bps)
Agences et Supras	-0,7
Sociétés financières	-4,7
Sociétés non financières	-8,7
Obligations sécurisées	-0,7
Etats	-5,7
Total	-1,9

Source: Amundi, données à fin juillet 2022.

De plus amples informations sur l’étude et la méthodologie développée par Amundi sont disponibles dans le document de recherche.

Evolution du grenium : toutes devises (en pb)

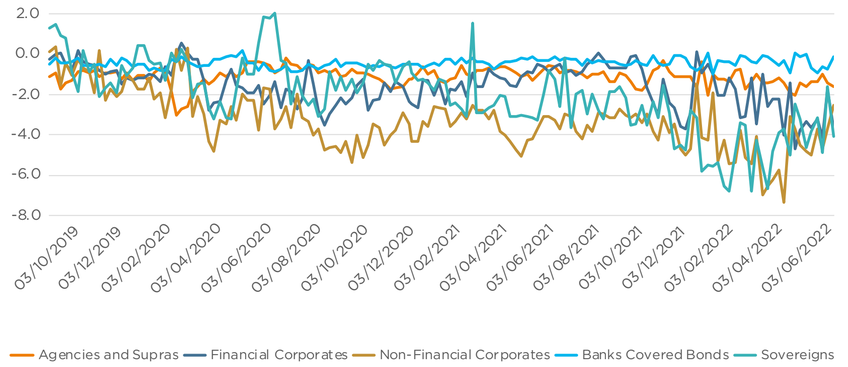

Evolution du grenium : devise EUR (en pb)

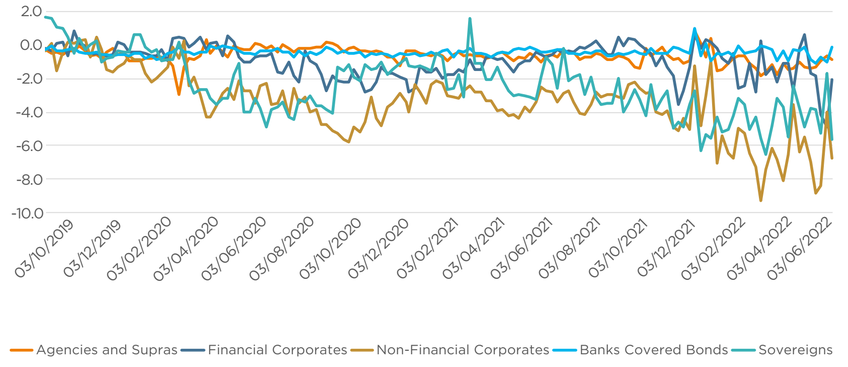

Actualité sur la taxonomie verte européenne

La taxonomie européenne offre une référence commune aux investisseurs en permettant d'établir si une activité peut être, ou non considérée « verte »

La taxonomie verte de l'UE est un système de classification qui désigne les activités économiques durables sur le plan environnemental. La classification d'une activité « verte » repose sur deux critères : une contribution substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux, sans porter préjudice aux cinq autres et le respect des garanties minimales en matière de droits humains et de droit du travail.

La taxonomie définit de manière granulaire les exigences, les mesures et seuils spécifiques dans le cadre des "critères techniques de sélection" et impacte de facto le marché des obligations vertes.

Dans le cadre du plan d'investissement européen pour le Green Deal, la norme de l'EU relative aux obligations vertes (ou EUGBS) est destinée à établir une norme unifiée au sein de l'Europe.

La principale exigence est l'alignement des projets avec la taxonomie et la transparence totale sur l'allocation des projets qui seront contrôlés par un vérificateur externe.

La mise en place, pour les obligations vertes, d'un tel cadre permettra de renforcer la normalisation, la crédibilité et donc le rôle international de l'euro et l'UE en tant que plateforme de la finance durable.

Un nombre croissant d'émetteurs d'obligations vertes commence à communiquer leur niveau d'alignement sur la taxonomie.

Les six objectifs environnementaux sont

1. L'atténuation du changement climatique
2. L'adaptation au changement climatique,
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes
4. La transition vers une économie circulaire
5. La prévention et le contrôle de la pollution
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

3

Le fonds:
Répartition des obligations vertes

Lancé en septembre 2016, **Amundi Responsible Investing Impact Green Bonds** vise à financer la transition énergétique en investissant uniquement dans des obligations vertes ayant un impact mesurable sur l'environnement et conformes aux recommandations de transparence des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA).

Nous évaluons le bénéfice environnemental de chaque obligation verte à partir de l'impact attendu des projets financés, à savoir les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui seront évitées. Cet indicateur est exprimé en tonnes d'équivalent CO2 évitées par M€ et par an (tC02e).

« Pionnier sur le segment des obligations vertes, nous avons toujours cherché à améliorer les bonnes pratiques et normes du marché. En investissant uniquement dans des obligations vertes conformes aux Principes des obligations vertes (GBP), en mesurant la réduction carbone générée par les projets et en tenant compte de l'empreinte ESG des émetteurs, nous avons accompagné et incité le marché à évoluer dans la bonne direction »

En 2017, nous pouvions mesurer l'impact de 25 obligations vertes, aujourd'hui la grande majorité des émetteurs communiquent un indicateur d'impact environnemental. Cette pratique devient la norme du marché et va de pair avec l'amélioration et la standardisation des indicateurs.

Cela nous permet, non seulement d'utiliser ces informations pour mieux différencier les obligations vertes entre elles, mais surtout d'améliorer notre capacité à piloter l'impact global du portefeuille.

Veuillez-vous référer à la section sur l'engagement

Les projets financés par le fonds sont principalement alignés sur les objectifs (ODD) suivants des Nations Unies:

L'Investissement à Impact

Amundi a développé un cadre pour définir l'investissement à impact pour classer les stratégies à impact en fonction de leur niveau d'intensité.

« L'investissement à impact consiste à prendre des décisions d'investissement qui ont pour objectif d'apporter un bénéfice à la société avec l'intention de générer des résultats mesurables et concrets, et de la performance financière »

L'impact fait référence aux externalités sociales et/ou environnementales positives attendues des investissements (approche du "pourquoi" ou des "résultats"). L'investissement d'impact comporte des caractéristiques spécifiques (**intentionnalité, additionnalité et mesurabilité**) qui ne font pas partie de l'ensemble standard des critères ESG ou d'investissement responsable.

Selon cette approche, le fonds ARI Impact Green Bonds est classé dans la catégorie des stratégies AVEC impact et impliquent les trois caractéristiques spécifiques suivantes :

1

Intentionnalité
L'investissement doit contribuer à la production d'un bénéfice social ou environnemental mesurable, c'est-à-dire quel(s) objectif(s) d'impact spécifique(s) l'investissement s'est-il fixé?

Le fonds vise à financer des projets verts et à générer un impact environnemental positif et mesurable en investissant exclusivement dans des obligations vertes.

L'intentionalité est le cœur de notre philosophie d'investissement.

2

Mesurabilité
Comment l'impact et les progrès vers le(s) objectif(s) sont-ils mesurés ?

L'impact des investissements réalisés dans le fonds est mesuré en tonnes de CO2 (équivalent) évitées par million d'euros investis par an. Nous suivons également l'utilisation du produit de chaque obligation verte en fonction du lieu et du type de projet.

Pour plus d'informations, voir la section 2 (impact du fonds).

3

Additionnalité
Que se passerait-il si l'actif n'était pas financé par notre investissement?

Notre équipe ESG collabore avec les émetteurs afin d'améliorer les pratiques de transparence et de reporting. Cela consiste à les inciter à utiliser le cadre harmonisé de l'ICMA pour leurs rapports d'impact ou à prendre en compte l'analyse du cycle de vie dans l'évaluation de l'impact.

Cet élément est décrit plus en détail dans la section 5 (politique d'engagement).

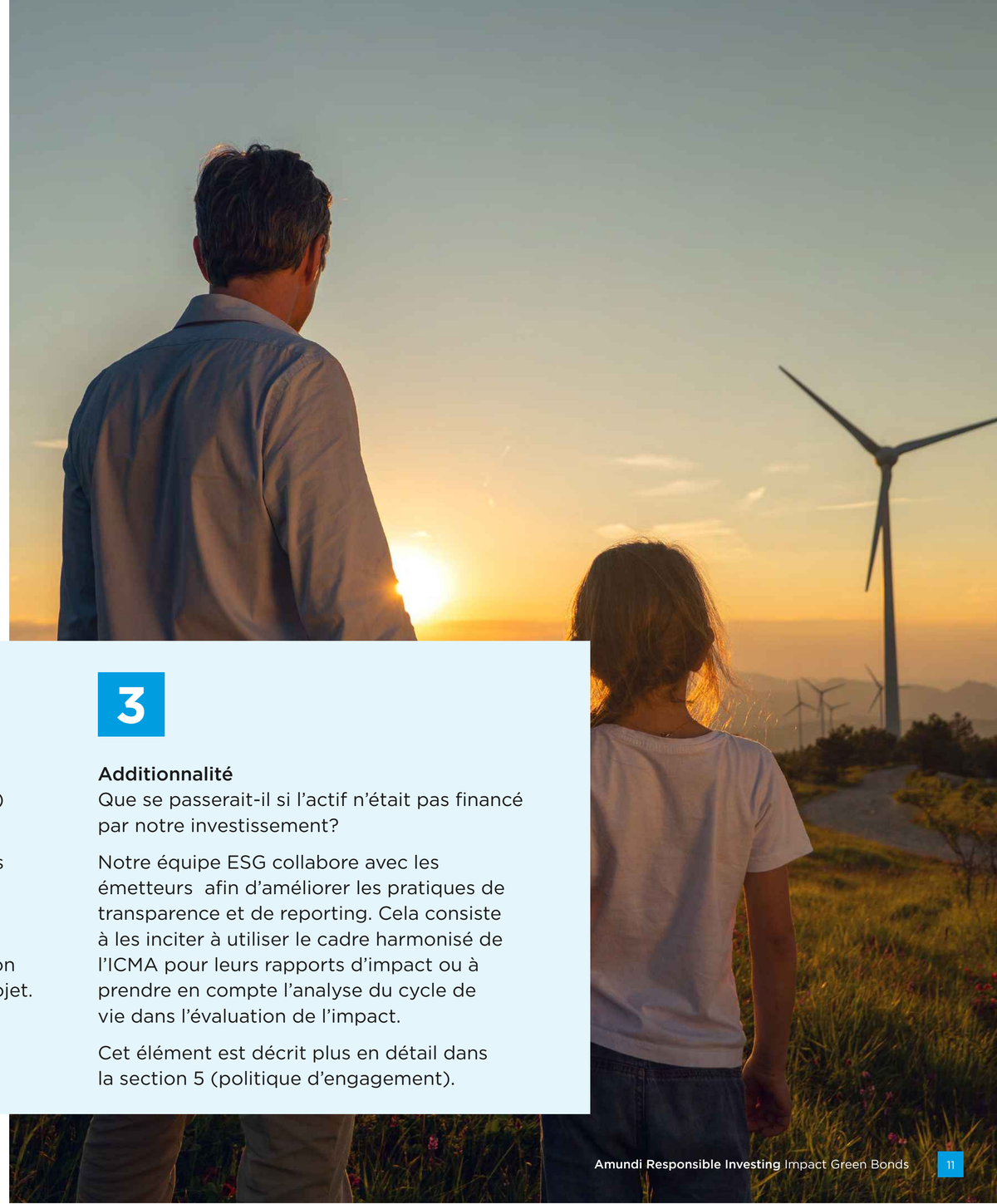

Labels

Le fonds détient les labels Greenfin (France), Towards Sustainability (Belgique) et FNG (Allemagne) :

Premier label d'Etat dédié à la finance verte, le label **Greenfin** (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat ») a été lancé fin 2015 au moment de la COP 21. Il est un repère de référence qui permet aux investisseurs de savoir que le fonds applique des pratiques transparentes et durables et investit dans des projets en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Le **label Towards Sustainability** encourage les institutions financières à offrir des produits durables de qualité et à garantir une norme de qualité pour les produits financiers durables et socialement responsables, et à intégrer ses principes dans les produits financiers traditionnels.

Le **label FNG** est la norme de qualité pour les fonds d'investissement durables dans les pays germanophones. L'approche holistique du label FNG est basée sur une norme minimale. Elle inclut des critères de transparence et la prise en compte des droits du travail et des droits de l'homme, ainsi que la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, comme le résume le Pacte mondial des Nations unies, reconnu dans le monde entier.

Règlement sur la publication d'informations relatifs à la finance durable (SFDR)

Le concept d'investissement durable selon le règlement Européen SFDR vise à normaliser la transparence sur le marché européen des produits financiers durables et à limiter l'écoblanchiment en introduisant des obligations de déclarations de la part des acteurs du marché financier.

À partir du 1er janvier 2023, les fonds classés Article 9 dont l'objectif est l'investissement durable doivent s'engager à n'investir que dans des «investissements durables» (à l'exclusion des liquidités et instruments dérivés utilisés à titre de couverture).

Amundi Responsible Investing - Impact Green Bonds» et ses fonds nourriciers, notamment Amundi Funds Impact Green Bonds et SG Obligations vertes restent classés Article 9.

L'article 2, paragraphe 17, du règlement relatif à la communication des informations définit les "investissements durables" :
"Un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que cet investissement ne nuise pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect de la législation fiscale.

a. Impact Environnemental

Notre stratégie **« Avec Impact »** consiste à analyser, mesurer, engager et communiquer les bénéfices environnementaux des projets financés.

Nous évaluons les aspects environnementaux des projets verts en tenant compte des estimations d'impact basées sur les émissions de gaz à effet de serre qui seront évitées, en utilisant la mesure tC02e. Ainsi, nous nous concentrons sur l'impact environnemental du fonds : **la quantité de tCO2e évitée au travers de ses investissements.**

Étant donné l'urgence d'atteindre la neutralité carbone, cette mesure est devenue une norme utilisée par la plupart des émetteurs d'obligations vertes. Les acteurs du secteur de l'énergie mesurent la manière dont ils augmentent la part des énergies renouvelables, le secteur de l'immobilier évalue l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments et les industriels adoptent de nouvelles technologies vertes avec une empreinte carbone plus faible.

L'impact fait partie intégrante de notre stratégie : comment est-il intégré ?

- Dans la décision d'investir, nous privilégions les obligations ayant le meilleur impact en se basant sur notre analyse ;
- Nous étudions les rapports d'impact des émetteurs en portefeuille et publions les résultats agrégés au niveau du fonds ;
- Nous nous engageons sur un objectif d'impact pour le fonds.

Nous voulons nous assurer que les émetteurs prennent en compte les critères environnementaux lorsqu'ils évaluent les avantages d'un projet. Nous souhaitons qu'ils choisissent la meilleure solution/technologie, en se basant non seulement sur des critères financiers, mais aussi sur un impact environnemental positif.

« L'impact est pour nous un critère majeur dans la décision d'investir : nous sélectionnons uniquement des obligations vertes émises par des émetteurs qui fournissent des indicateurs d'impact »

En 2016, l'objectif d'impact du fonds était fixé à 1 000 tonnes de CO2 évitées par million d'euros investis par an (rebasé par le nombre d'émetteurs publiant un rapport d'impact). Cet objectif a été reconsidéré pour s'adapter à la structure actuelle du marché.

Dorénavant, nous ciblons un objectif de **300 tonnes de Co2 évitées par an,** non rebasé, le marché ayant gagné en transparence grâce à des émetteurs mieux disposés à fournir des estimations d'impact.

ARI - Impact Green Bonds a dépassé son objectif sur la période de référence de juin 2021 à juin 2022 en permettant d'éviter 372 tCO2e par million d'euros. Nous maintenons pour 2023 un objectif d'impact à 300tCO2e.

1 Veuillez vous référer aux annexes pour plus de détails concernant la méthodologie de calcul.

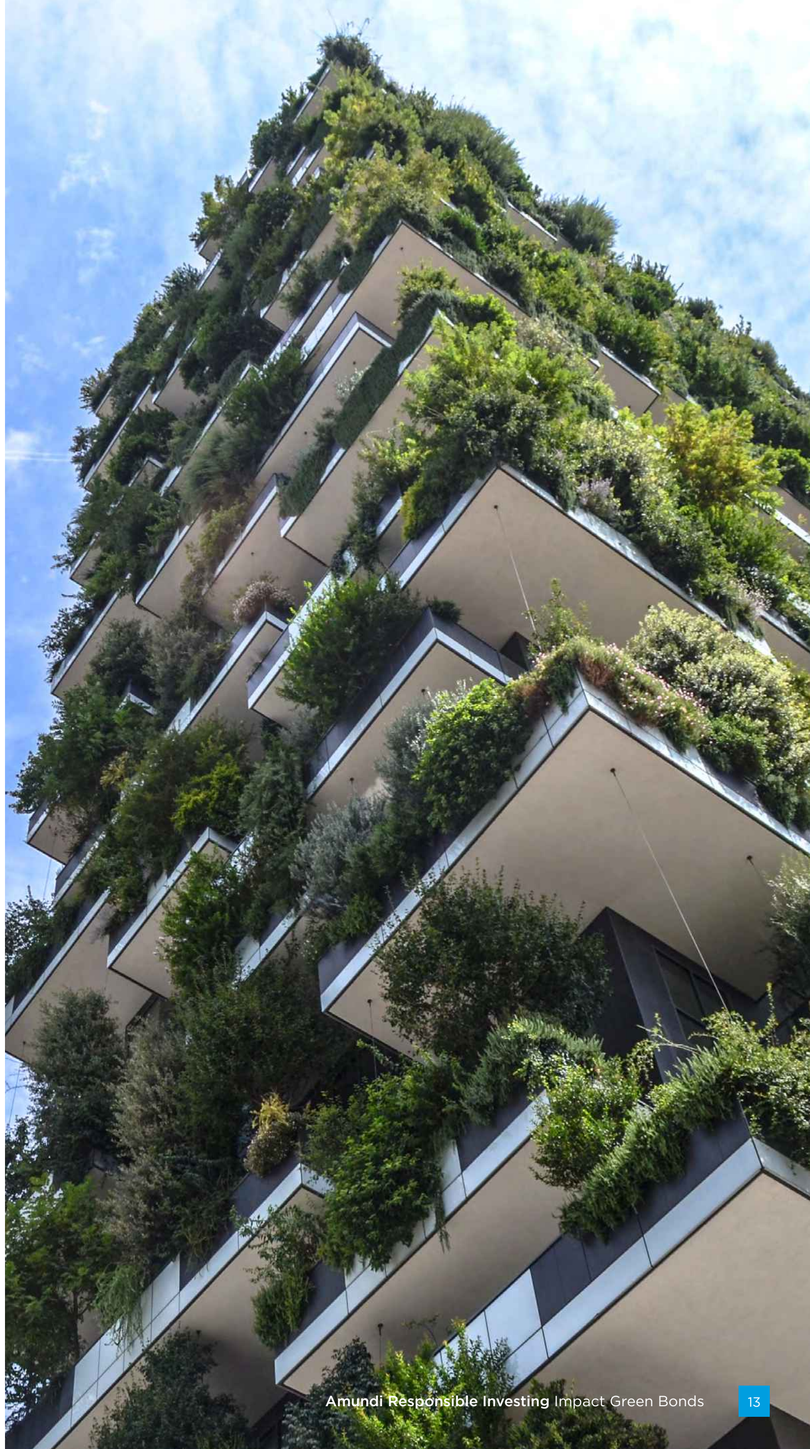

Répartition des obligations vertes au sein du portefeuille

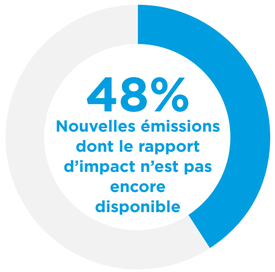

Objectif 2023

300tCO$_2$e

Tonnes de CO2 évitées par million d'euro investi par an

Émissions évitées du fonds en juin 2022

379tCO$_2$e

Émissions évitées par 1 million d'euros investi par an

832tCO$_2$e

Émissions évitées basées sur le reporting des obligations par 1 million d'euros investis par an

Source: Amundi

Les investissements du portefeuille ont permis d'éviter

280,460tCO$_2$e
en un an

The impact figure over the period was above the target standing at 372tCO$_2$e per M€

Ce qui est équivalent à[1]:

4.2 millions
de plants d'arbres cultivés pendant 10 ans

69 éoliennes
en fonctionnement pendant un an

649 000
barils de pétrole

55 000
voitures retirées de la circulations pendant un an

1 *Calculated with EPA: United States Environmental Protection Agency at https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator WindEurope at https://www.ewea.org/wind-energy-basics/faq/*

Les émissions de carbone évitées par les projets verts diminuent au fil de l'eau.

1. **Les émetteurs d'obligations vertes se sont diversifiés :** En 2015/2016, l'offre était concentrée sur les services publics et les agences supranationales qui finançaient principalement des projets d'énergie propre.

   Aujourd'hui, l'offre provient également de nouveaux segments, tels que les foncières, les banques ou même des émetteurs industriels multi projets : la part croissante de leurs projets - bâtiments écologiques ou transports propres - financés par des obligations vertes a entrainé une réduction technique de l'impact moyen du CO2 par million d'euros investi sur le marché.

2. **Au niveau du portefeuille, le pourcentage d'obligations ayant des données d'impact a diminué :** Il existe un décalage entre l'émission sur le marché primaire de l'obligation verte et la publication du rapport d'impact de l'émetteur (entre 12 et 18 mois).

   Notre participation active sur le marché primaire entraine la baisse technique de ce ratio.

   De plus, on constate des disparités d'impact selon les types de projets verts.

S'il est séduisant de favoriser les projets à fort ratio de Co2 évité, d'autres facteurs doivent être pris en compte, tels que les besoins massifs de financement des autres catégories afin d'atteindre les objectifs de Paris

Toutes les catégories de projets nécessitent des investissements importants pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Si les projets d'énergie renouvelable sont les plus impactants, il est pourtant essentiel de disposer d'infrastructures de transport à faible émission de carbone et de bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique.

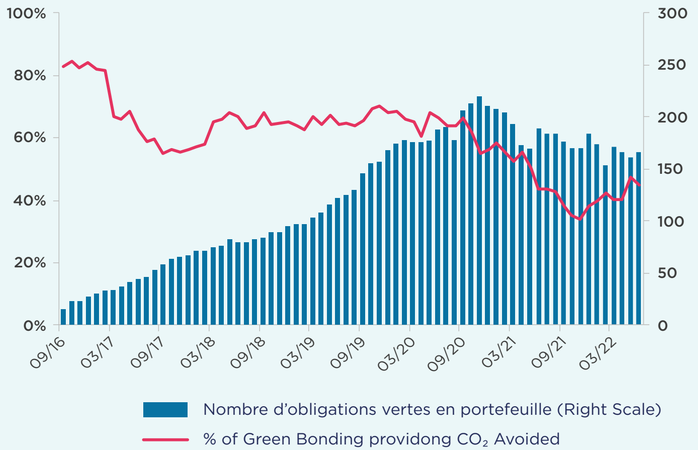

Source: Amundi AM as end of June 2022

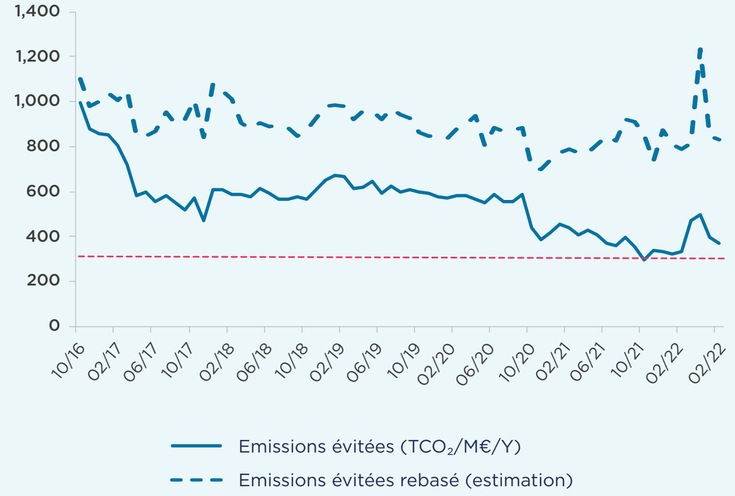

Source: Amundi AM as end of June 2022

L'allocation d'impact dans le portefeuille sous différents angles :

Répartition des projets par secteur

	% Portefeuille	Contribution à l'impact
Secteur public	17%	36%
Supranational	10%	19%
Bancaire	19%	29%
Souverain Européen	9%	1%
Immobilier	8%	4%
Agences	7%	10%
Transportation	3%	0%
Chemistry	3%	0%
Auto	3%	0%
Souverain non européen	3%	1%
Telecom / Techno	2%	0%
Autres	6%	0%

Source: Amundi AM as end of June 2022. Coverage 100% of green bonds.

Répartition des projets par catégoriet

Les projets ciblant les énergies renouvelables ont un ratio de CO2e évité plus élevé que ceux concernant le transport propre ou les bâtiments à haut rendement énergétique. Il y a de nombreuses raisons à cela, notamment le fait que ces projets remplacent souvent le charbon ou le lignite, qui sont les combustibles à plus forte intensité de CO2.

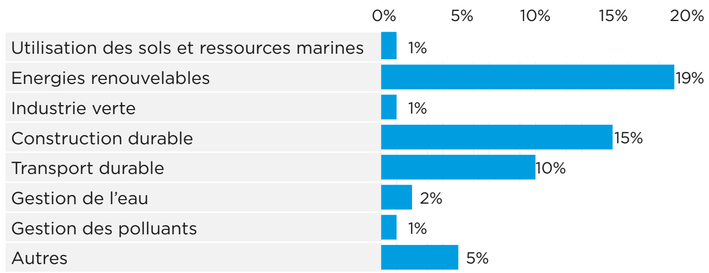

Source: Amundi AM as end of June 2022.

Répartition par zone géographique

La répartition actuelle du portefeuille peut avoir un biais structurel en faveur de certains types d'émetteurs dans l'univers des obligations vertes. Cela signifie que les régions où la qualité du cadre des obligations vertes et les progrès de la transition énergétique sont moins avancés, comme l'Amérique du Nord, sont moins représentées. Cependant, la stratégie permet une allocation flexible et large. Les obligations vertes financées en dehors de l'Europe ont augmenté et le portefeuille est de plus en plus diversifié.

Contribution aux émissions évitées	% of portfolio (rebased on bonds with TCo2e ratio)	Contribution to the impact of the portfolio
Europe	47%	21%
Global	29%	69%
Emergent	5%	6%
Asie Pacifique	3%	1%
Amérique du Nord	2%	4%

Source: Amundi AM as end of June 2022.
Rebasing on the Green Bonds with an impact report (45%).
To be considered throughout the document in the following tables

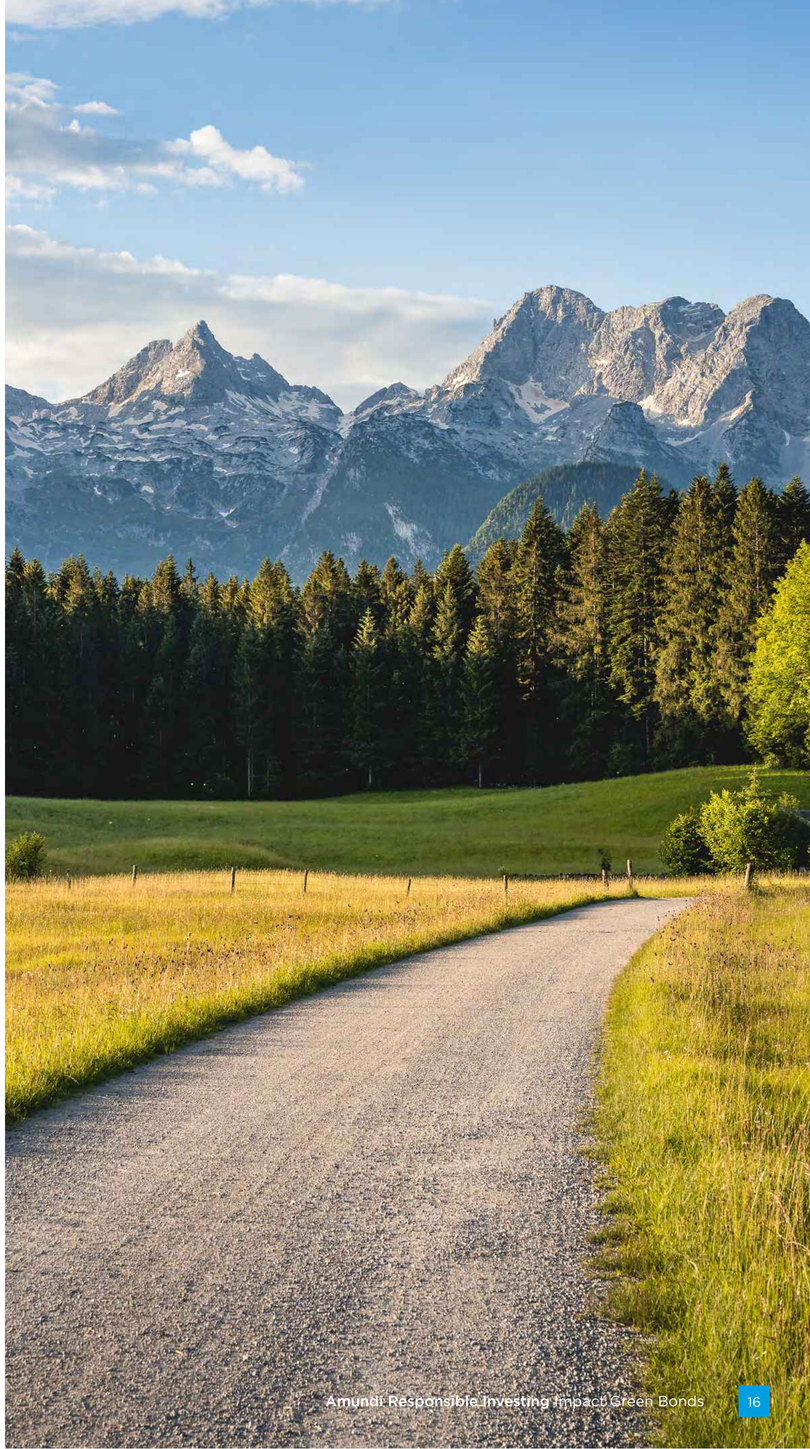

b. Contribution aux ODDs

Les objectifs de développement durables : 17 objectifs pour sauver le monde

Les objectifs de développement durable (ODD) sont un appel universel à l'action afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Les 17 objectifs ont été adoptés par tous les États membres des Nations unies en 2015, dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La lutte contre la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui favorisent la croissance et répondent à une série de besoins, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale, tout en luttant contre le changement climatique. https://sdgs.un.org/

La contribution des projets verts aux ODDs est suivi au niveau du portefeuille sur la base des données communiquées par l'émetteur dans son « framework » ou document cadre mais l'allocation définitive est disponible dans son rapport d'impact.

Si le fonds ARI- Impact Green Bonds contribue principalement aux ODDs directement liés au climat, il couvre néanmoins quasiment tous les objectifs de développement.

L'alignement présenté dans le graphique ci-dessous est basée sur des estimations.

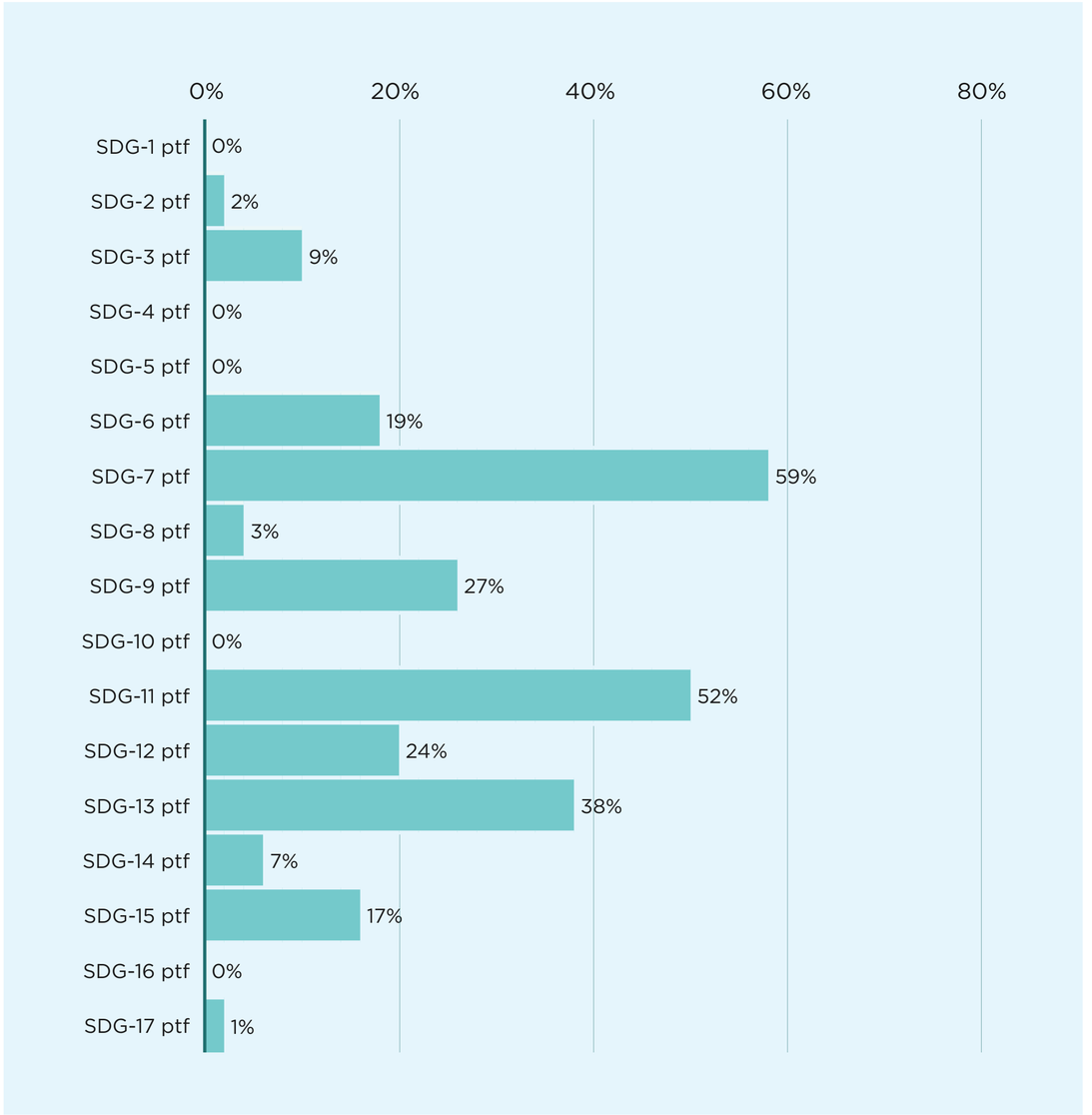

c. Empreinte ESG

Les considérations ESG sont intégrées tout au long du processus d'investissement. Cela englobe l'analyse du crédit, l'analyse ESG et l'analyse pure des obligations vertes.

Évaluation ESG des émetteurs.

Nous procédons à une analyse ESG minutieuse de chaque émetteur. La qualité de l'émetteur est une variable clé lorsqu'il s'agit de sélectionner des obligations et d'évaluer leurs primes. Les émetteurs se voient attribuer une notation ESG avec des notes pour chacune des trois composantes - E, S et G. En tenant compte de ces éléments, l'équipe de gestion du portefeuille vise à :

- Vérifier que l'émetteur d'obligations vertes a pris en compte les questions ESG
- Voir comment l'émetteur positionne les facteurs ESG clés relatifs à son secteur dans son matériel de marketing
- Identifier et évaluer les risques de controverse
- Aller au-delà de l'empreinte ESG de l'émetteur et évaluer le lien entre les projets financés par les émissions vertes et la stratégie ESG/environnementale de l'entreprise.

Le fonds avait une note ESG moyenne de 'C+' au 30 juin 2022. Les émetteurs dont la note ESG est inférieure à 'E' sont exclus du portefeuille. Le fonds vise à surpasser son univers d'investissement sur ce score ESG.

3. *Pour plus d'information, veuillez vous référer à la Politique d'investissement Responsable d'Amundi https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG*

Critères ESG

Les critères sont des mesures non financières utilisées pour évaluer les pratiques ESG des entreprises, des gouvernements nationaux et des autorités locales :

E pour environnement (y compris les niveaux de consommation d'énergie et de gaz, la gestion de l'eau et des déchets)

S pour social/société (y compris le respect des droits de l'homme, la santé et la sécurité sur le lieu de travail

G pour gouvernance (y compris l'indépendance du conseil d'administration et le respect des droits des actionnaires

Rating scale from **A** (best score) to **G** (worst score)

Ventilation de la notation ESG du portefeuille

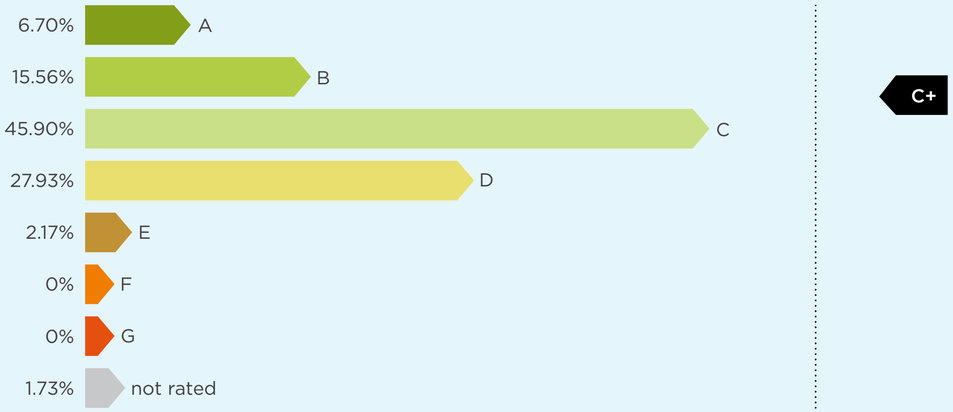

Source: Amundi AM as end of June 2022

d. Empreinte climatique

Amundi a continuellement développé son expertise dans la gestion des risques climatiques et la couverture des mesures climatiques.

Nous disposons de solides capacités de données climatiques couvrant l'ensemble des émissions de carbone (scopes 1, 2 et 3 en amont). Dans la stratégie Impact Green Bonds, nous nous concentrons sur les émissions de carbone évitées par les projets financés. Les efforts déployés par les émetteurs pour participer à la transition énergétique, dans de nombreux cas en émettant des obligations vertes, s'alignent également sur les stratégies globales des émetteurs en matière d'émissions de carbone.

Il est donc intéressant de voir comment les émetteurs du portefeuille se positionnent par rapport à ces indicateurs de carbone.

L'intensité carbone du portefeuille est de 348 tonnes/1 million d'euros, avec une couverture de 59 %, principalement des émetteurs privés.

À ce stade de la transition, nous considérons qu'il est plus important d'examiner la manière dont les entreprises gèrent leurs stratégies pour atteindre « net zéro ». Pour ce faire, nous nous appuyons sur les "notes de température" des entreprises, qui indiquent dans quelle mesure les contributions de leurs activités augmenteront la température d'ici 2050.

Selon Iceberg Data Lab, les entreprises en portefeuille ont une note moyenne de 2,51 degrés. Bien que cette mesure soit trop récente pour être incluse dans la sélection des investissements, elle constitue un moyen d'interpeller les émetteurs qui ne sont pas encore sur la voie de la réalisation de leurs objectifs climatiques.

Intensité Carbone
(Trucost, tCO2e par €1 million turnover)

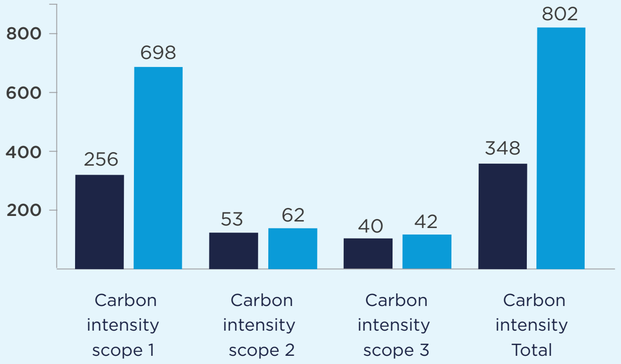

Source: Amundi AM as end of June 2022

Température (Iceberg Data Lab)

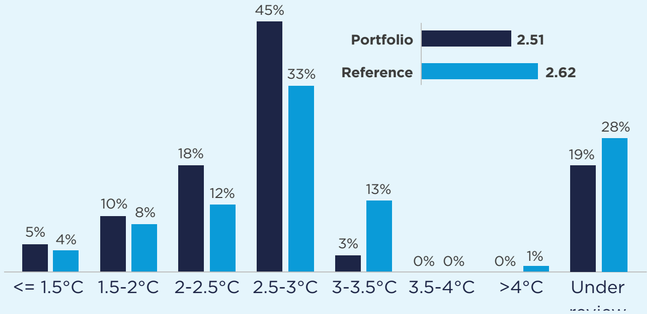

Source: Amundi AM as end of June 2022

4

Exemples of d’obligations vertes en portefeuille

Cette section présente quelques-unes des transactions à fort impact environnemental auxquelles ARI Impact Green Bonds a participé.

Orsted

Orsted est une entreprise danoise du secteur énergétique. En l’espace d’une décennie, Orsted est passée d’une production d’énergie fossile à une production d’énergie renouvelable : en 2021, 90 % de sa production. Fin 2021, l’émetteur avait atteint une capacité renouvelable de 13,0 GW, la majorité étant liée à l’éolien en mer. Cela signifie que 12,1 millions de personnes peuvent être alimentées chaque année par cette énergie verte.

En outre, l’émetteur achèvera l’élimination totale du charbon dans ses centrales électriques et thermiques en 2023.

Le document-cadre de l’émission verte ou « framework » d’Orsted est conforme aux recommandations des GBP de l’ICMA. Il a fait l’objet d’une évaluation indépendante par Cicero, qui lui a attribué un avis positif. Orsted a remis à jour son « framework » afin de refléter le spectre des projets passant de l’éolien à une typologie plus large d’énergie renouvelable, qui comprend l’éolien offshore et onshore, le solaire et le stockage intégré de l’énergie.

Le green bond d’un montant de 425 millions de livres sterling de février 2021 a servi à financer Hornsea 2, le plus grand parc éolien offshore du monde situé en mer du Nord. Ce projet opérationnel depuis le 31 aout 2022 fournit de l’électricité à 1.4 million de foyer au Royaume-Uni.

Il a permis d’économiser 526 000 tonnes de CO2e/an, ce qui signifie que l’obligation verte est responsable de 1060 tCO2e/million d’euros investis. En outre, Orsted contribue à la transition vers les énergies renouvelables à Taiwan en allouant des fonds aux projets Greater Changhua 1 & 2a d’une capacité de 900 MW et 111 turbines éoliennes.

https://orstedcdn.azureedge.net/-/media/2022-annual-report/green-bond-impact-report-2022.ashx?rev=bd51e35aab1a43e6846eb3e834cdc513

Region Ile-de-France

La Région Ile-de-France est une collectivité territoriale qui gère un budget de 5 milliards d’euros. Depuis 2016, près de 100 % des besoins de financement de la Région ont été couverts par des émissions vertes ou durables soit 4,3 milliards d’euros mobilisés. En 2021, avec 78 % de dette verte, la Région s’est fixée pour objectif d’être à 100 % verte d’ici 2027. Les catégories éligibles sont entièrement alignées sur la taxonomie de l’UE. Les recettes sont principalement investies dans les transports publics et la mobilité durable, tels que le projet de métro, de tramway et de liaison ferroviaire, afin d’améliorer le transfert modal nécessaire pour atteindre l’objectif de zéro émission nette d’ici 2050. Par exemple, l’objectif est d’avoir 100 % de bus verts dans les zones densément peuplées d’ici 2025 avec le déploiement de plus de 5 000 bus électriques ou au biogaz.

Elle vise également à réduire de 50 % sa dépendance à l’égard des combustibles fossiles et de l’énergie nucléaire d’ici à 2030, et son objectif final est d’être une région qui utilise 100 % d’énergie renouvelable et ne produit pas de carbone d’ici à 2050.

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/03/cadre-emissions-IDF-FR.pdf

Landesbank Baden-Württemberg (LBBW)

La Landesbank Baden-Württemberg (LBBW) est une banque universelle de taille moyenne et une institution centrale pour les caisses d’épargne du Baden-Württemberg, de la Saxe et de la Rhénanie-Palatinat. La LBBW est considérée comme l’une des principales banques en matière de stratégie ESG. Elle détient 8,8 milliards d’euros d’obligations vertes et sociales en circulation, ce qui fait d’elle le deuxième plus grand émetteur bancaire ESG en Europe. Elle a mis en œuvre des objectifs concrets et ambitieux visant à réduire de 40 % les émissions de CO2 par rapport à l’année précédente. En tant que pilier de l’espace d’amélioration ESG, les catégories éligibles de LBBW sont entièrement alignées sur la taxonomie de l’UE depuis 2021. Les fonds seront principalement utilisés pour financer ou refinancer des bâtiments écologiques et des énergies renouvelables telles que des projets d’énergie éolienne sur terre et en mer et des projets d’énergie solaire photovoltaïque et solaire thermique. L’obligation verte de la LBBW 2021 a permis d’éviter 140 tonnes de CO2e/million d’euros.

5

Politique d’engagement sur les obligations vertes

La promotion de l’engagement et du dialogue avec les émetteurs est un pilier essentiel de notre philosophie d’investissement.

Amundi cherche à mettre en œuvre une politique d’engagement qui porte grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur des thèmes spécifiques.

Cet engagement a pour but d’aider les entreprises à promouvoir de meilleures pratiques ESG en matière de reporting sur les obligations vertes et de transition vers une économie à plus faible émission de carbone grâce à des projets verts qui ne causent pas de dommages.

En 2021, nous nous sommes engagés avec 20 émetteurs d’obligations vertes, sur des marchés développés et en développement et dans divers secteurs, sur deux aspects clés :

1. **la sélection d’indicateurs d’impact alignés sur les pratiques du marché telles que le Cadre harmonisé pour les rapports d’impact, et le niveau de compréhension**
2. **L’adoption de l’évaluation du cycle de vie (ACV).**

Nous constatons que les émetteurs ont pris des mesures pour s’aligner sur le cadre harmonisé dans leurs reportings. Les émetteurs des marchés développés ont fait preuve d’une meilleure adoption des recommandations et d’une plus grande disponibilité des données par rapport aux émetteurs des marchés en développement.

Malgré cela, de nombreux émetteurs des marchés en développement ont exprimé leur intérêt et leur volonté de mieux s’aligner sur les meilleures pratiques en matière de rapports d’impact, et certains ont alloué des ressources à cette fin. Les rapports de l’Analyse du Cycle de Vie (ACV), semblent dépendre davantage du secteur. Nous avons observé que le secteur automobile est considéré comme assez mature en termes de mise en œuvre de l’approche ACV dans le cadre de la déclaration d’impact. Presque tous les émetteurs ont fait part des difficultés qu’ils rencontrent dans la collecte des données. Comme la disponibilité des données continue de s’améliorer, nous devrions nous attendre à une adoption croissante d’indicateurs d’impact complets et d’ACV au fil du temps.

La politique d’engagement d’Amundi s’inscrit dans le cadre élargi de notre politique d’inclusion des critères ESG, avec pour objectif d’aider les entreprises à progresser.

nous nous sommes engagés avec 20 émetteurs de 7 secteurs différents sur le cadre harmonisé de l’ICMA

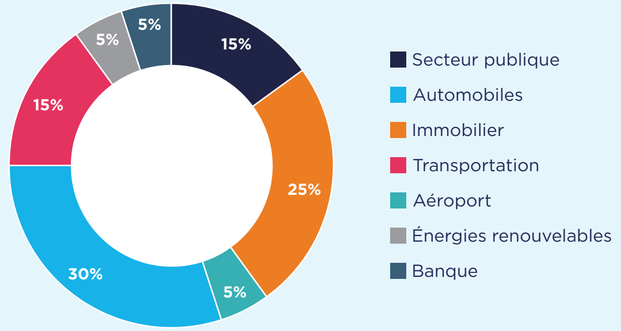

Source: Amundi Asset Management

L’adoption par les entreprises du cadre harmonisé de l’ICMA pour les rapports d’impact et les ACV doivent être plus fortes.

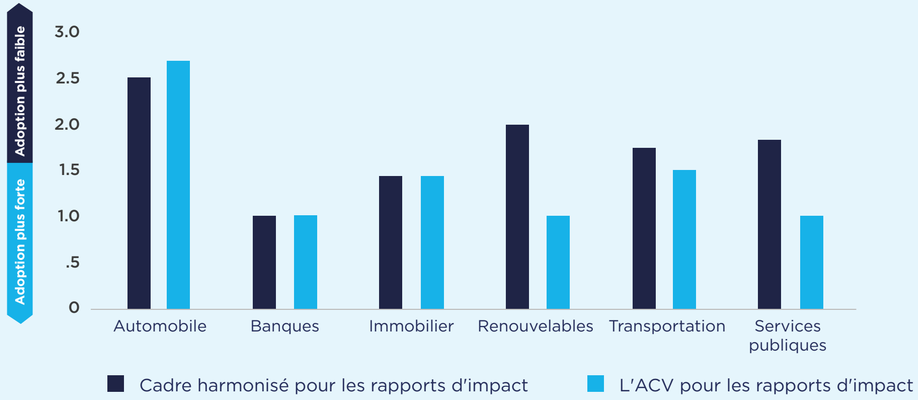

Source: Amundi AM as end of June 2022

6

Suivi des controverses

Au cours de l’année, aucun émetteur du portefeuille n’a fait l’objet de controverses graves.

L’analyse et le suivi des dossiers en portefeuille définis dans notre processus de gestion assurent que ce type de cas est pris en compte et fait l’objet d’un traitement particulier consistant à vérifier et à évaluer la gravité d’une controverse.

En outre, si nécessaire, nous prenons contact directement avec l’entreprise et examinons l’opportunité de vendre des positions du portefeuille sur la base des conclusions de notre analyse.

7

Analyse des obligations vertes

Fort de ces années d'expérience sur le marché des obligations vertes et afin de saisir toutes les caractéristiques de ces obligations, Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé une méthodologie propriétaire.

L'analyse détaillée repose sur quatre étapes. A l'issue de ces étapes, nos analystes dédiés décident si l'obligation verte est éligible ou non avec un « Go » ou « No Go » :

1. Transparence

Cette dimension permet de s'assurer de la traçabilité des indicateurs environnementaux et de la qualité du reporting lié au Green Bond et notamment de :

- La quantité d'informations disponibles
- L'alignement sur le cadre harmonisé international de l'ICMA pour les rapports d'impact
- Les données d'impact relatifs au projet et leur vérification y compris l'analyse du cycle de vie
- La présence d'un Second Party Opinion

2. Analyse des projets

Cette dimension permet de s'assurer que les projets financés remplissent un objectif environnemental

- Degré de contribution environnementale dans l'absolu, ainsi que par rapport au secteur et au niveau de développement du pays.
- Localisation des projets : évaluation de l'ampleur de l'impact du projet vert en fonction de sa localisation géographique.
- Action sur les actifs : qu'il s'agisse de nouveaux développements, d'acquisition, d'entretien ou d'amélioration à partir des projets verts.
- DNSH (Do No Significant Harm) : évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux.

3. Analyse de l'émetteur:

Cette dimension permet de s'assurer de la cohérence globale entre le projet financé et la stratégie ESG de l'émetteur et en particulier :

- La contribution à la stratégie ESG de l'émetteur (lien entre l'obligation verte et les indicateurs clés de performance de l'émetteur)
- La stratégie globale : niveau d'ambition et preuves de l'augmentation des investissements en faveur des actifs verts
- L'engagement des émetteurs vis-à-vis de l'Accord de Paris
- Les éventuelles controverse au niveau de l'émetteur

4. Justification du financement vert:

Cette dimension permet de s'assurer que les flux financiers sont effectivement alloués au déploiement du projet vert en question, à savoir la capacité des projets à réduire l'empreinte carbone et la tendance en matière d'investissement en capital vert.

- Alignement entre les obligations vertes et les actifs verts en termes d'objectif et d'allocation
- Allocation (estimation des actifs verts, rapprochement avec les passifs verts, y compris les émissions précédentes d'obligations vertes, allocation réelle)
- Arbitrage de la structure du capital

Une fois que nous avons investi sur une obligation verte, nous revoyons régulièrement:

- L'allocation et le rapport d'impact (est-ce que l'émetteur rend compte de ses engagements ?)
- La mise à jour de la stratégie de durabilité de l'émetteur, les controverses.
- Les données d'impact sont collectées dans une base de données interne
  (+ de 1200 obligations vertes sont analysées dans notre base interne)
- Nous menons un engagement continu avec les émetteurs

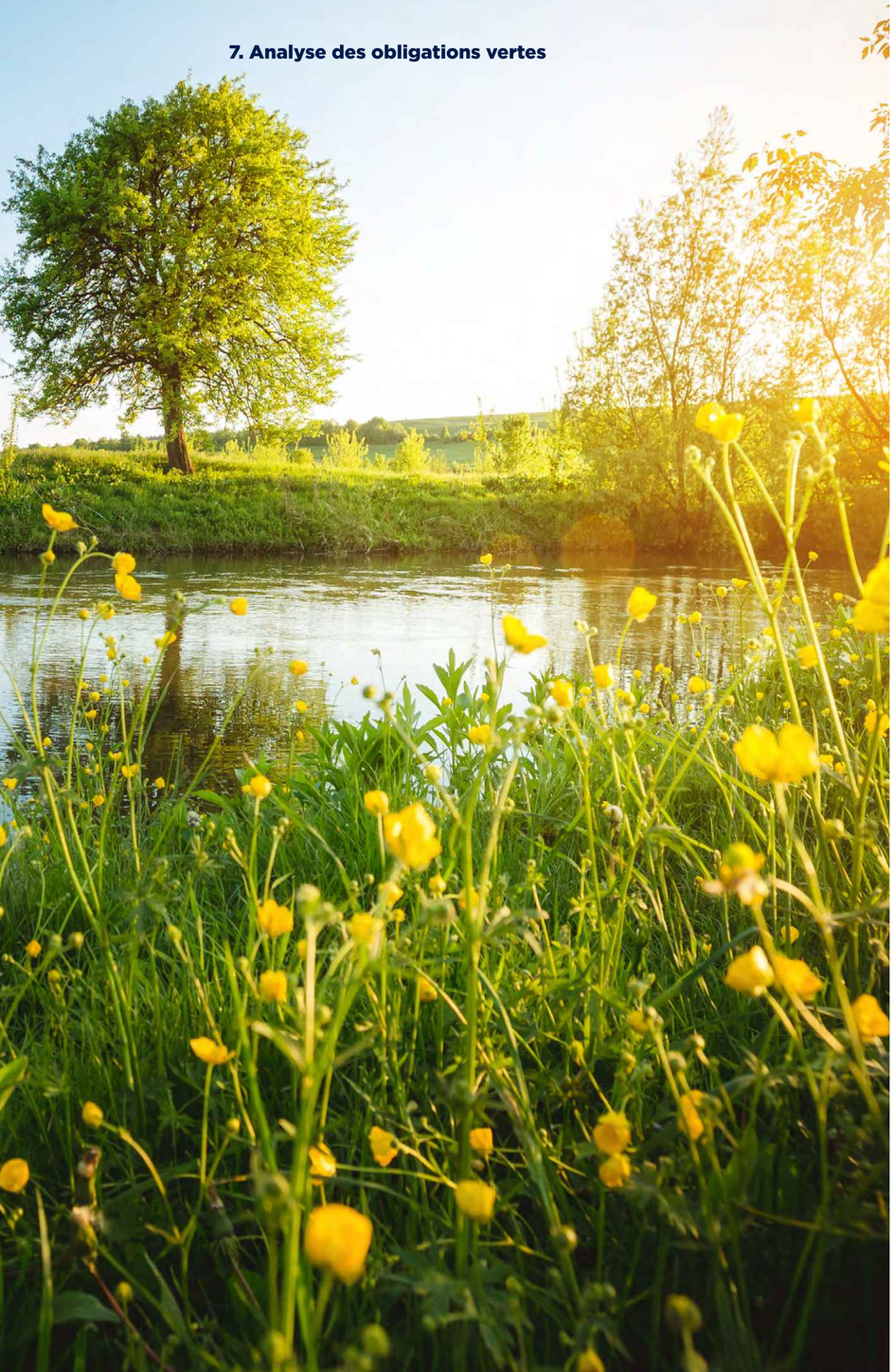

Methodology

Indicateur Amundi Impact Green Bonds (tCO2e per €1 million)

L'objectif d'investissement du fonds est de financer des projets verts et de générer un impact environnemental positif et mesurable en investissant exclusivement dans des obligations vertes. Le fonds utilise un indicateur d'impact unique, à savoir les tonnes d'émissions de CO2 (tCO2) par million d'euros investi évité.

Amundi Responsible Investing - Impact Green Bonds est idéalement positionné pour répondre à ces exigences. En intégrant un indicateur d'impact dans sa stratégie d'investissement, les investisseurs sont en mesure d'évaluer l'impact de leur contribution au financement de la transition énergétique et de combiner les avantages financiers et environnementaux.

Indicateur d'impact :

- tCO2e évitées par 1 million d'euros par an
- tCO2 évité par 1 million d'euros au niveau de l'obligation verte -> moyenne pondérée au niveau du portefeuille
- Calcul de la moyenne pondérée sur l'ensemble des obligations vertes du portefeuille
- Impact carbone annuel par euro investi (méthodologie retenue) :

$$\frac{1}{Bond\ value} \times \sum (Issuer\ Share\ in\ the\ Project^{1} \times E(Annual\ Avoided\ Emissions))$$

Éléments clés pour évaluer l'impact :

- Données fournies par l'émetteur (ex ante ou ex post)
- Méthodologie recommandée par le cadre harmonisé pour les rapports d'impact (Harmonized Framework Impact Reporting HFIR)
- Prise en compte de la durée de vie totale du projet
- Accent mis sur la part de financement de l'émetteur
- Ajustements possibles par Amundi suite aux informations fournies par l'émetteur

Engagement d'Amundi - révision annuelle

- Analyse interne pour contester les données fournies par les émetteurs
- Lobbying auprès des émetteurs pour améliorer le reporting d'impact

Editeurs

Alban de Faÿ
Responsable des processus SRI pour la gestion obligataire

Gérant du fonds ARI-Impact Green Bonds

Isabelle Vic-Philippe
Responsable adj. strategies Aggregate et Responsable Stratégies Euro Aggregate

Co-Gérante du fonds ARI-Impact Green Bonds

Daniela Montezuma
Gérante ESG

Contributors

Caroline Rochas Responsable Investment Specialist Fixed Income Strategies Aggregate & ESG

Séverine Alloy Responsable des analystes GSS (Green Bonds and Social) Bonds

Sylvia Chen analyste ESG dédiée GSS Green Bonds and Social Bonds

Théophile Tixier Investment Specialist ESG – strategies Fixed Income

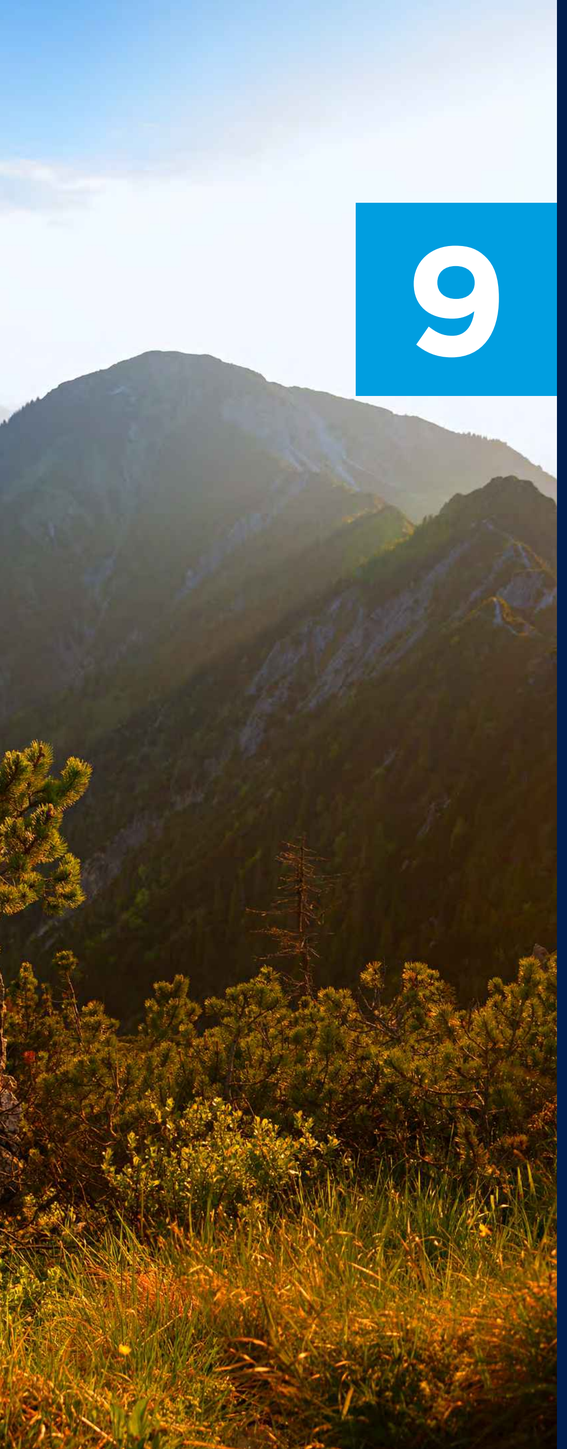

9 Mentions légales

Les informations contenues dans ce document sont réputées exactes au 31/12/2021. Les données, opinions et estimations peuvent être modifiées sans préavis.

Les produits / fonds mentionnés dans ce document ne sont pas sponsorisés, promus ou approuvés par des fournisseurs externes.

Ce document est uniquement destiné aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Il ne doit pas être distribué au grand public, aux clients privés ou aux investisseurs de détail dans quelque juridiction que ce soit, ni aux “US Persons”.

En outre, tout investisseur doit être, dans l’Union européenne, un investisseur “ professionnel “ tel que défini dans la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d’instruments financiers (“ MIFID “) ou, le cas échéant, dans chaque réglementation locale et, en ce qui concerne l’offre en Suisse, un “ investisseur qualifié “ au sens des dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC), de l’ordonnance suisse sur les placements collectifs de capitaux du 22 novembre 2006 (OPCC) et de la circulaire 2013 de la FINMA relative à la distribution de placements collectifs de capitaux. Ce matériel ne peut en aucun cas être distribué dans l’Union européenne à des investisseurs non “ professionnels “ tels que définis dans la MIFID ou dans chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d’” investisseurs qualifiés “ telle que définie dans la législation et la réglementation applicables.

Liste des représentants et agents locaux : Agent payeur et d’information (“Zahl und Informationsstelle”) en Allemagne : Marcard, Stein & Co. AG, Ballindamm 36, 20095 Hamburg. Représentant en Suisse : CACEIS (Suisse) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon, Suisse. Agent payeur en Suisse : CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, 35 Route de Signy, Case postale 2259, CH-1260 Nyon , CH1204 Genève. L’agent centralisateur de la SICAV en France est CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert 75013 Paris. Mention spécifique pour l’Espagne : Le distributeur principal des produits en Espagne est Amundi Iberia SA SGIIC Paseo de la Castellana 1, 28046 Madrid. Les numéros d’enregistrement CNMV des Produits sont les suivants : 1134, 1145, 1343, 1290, 1136, 1135, 763, 61, 367, 933, 404 et 1150.

Les fonds ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ou commercialisés par les fournisseurs d’indices. Les fournisseurs d’indices ne font aucune déclaration quant à l’adéquation d’un investissement. De plus amples informations sur l’indice sont disponibles sur le site Internet du fournisseur. Conformément aux lois françaises applicables, les contacts d’Amundi Asset Management ont le droit de recevoir, de rectifier ou de demander la suppression des données personnelles qu’Amundi détient sur eux.

Pour exercer ce droit, ils peuvent contacter Amundi Asset Management à l’adresse suivante : info@amundi.com Document établi par Amundi Asset Management, Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 €, agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, 90 boulevard Pasteur -75015 Paris-France - 437 574 452 RCS Paris.

Amundi,
un partenaire de confiance
qui agit chaque jour dans l'intérêt
de ses clients et de la société.

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

amundi.com